

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 42

Absents avec pouvoir : 7

Absents sans pouvoir : 4

Madame Séverine BEUTIER est nommée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Défense des intérêts de la Commune suite à une requête en référé au Tribunal Administratif

[2022_084, 13/09/2022] :

M. & Mme Christophe et Nathalie DELANOUÉ (Bouzillé) ont déposé une requête en référé suspension le 05 septembre 2022 devant le Tribunal Administratif de Nantes contre l'arrêté de permis de construire n°PC04906921H256 accordé à M. Grégory Rameau et Mme Séverine Gillet. La défense des intérêts de la Commune est confiée à Maître Aurélie Blin, du cabinet Lex Publica (Angers).

Location logement 6.4, Place du Chanoine Bricard - Champtoceaux

[2022_085, 20/09/2022] :

Location d'un logement au 6.4, Place du Chanoine Bricard à Champtoceaux à Madame Anne LE QUELLEC, dans le cadre d'un bail de trois ans.

Vente de matériels en doublon ou obsolète - une remorque agricole, 2 lames de déneigement et benne - Pôle 3

[2022_086, 29/09/2022] :

Vente de matériels obsolètes ou en doublon : d'une remorque agricole, d'une petite lame de déneigement, d'une grande lame de déneigement et d'une benne 3 points, pour un montant global de 1 000 €uros (net de taxe) à Monsieur Ghislain RENOU domicilié 541 La Nouvelle Galerie – SAINT LAURENT DES AUTELS – 49270 ORÉE D'ANJOU

Fourniture et pose d'une aire de jeux Impasse des Gâts à SLDA par SYNCHRONICITY

[2022_087, 01/10/2022] :

Fourniture et pose d'une aire de jeux Impasse des Gâts à St Laurent des Autels par SYNCHRONICITY pour un montant HT de 17 500,50 €uros.

Fourniture et pose d'une aire de jeux à côté du parking de la mairie à Liré par SYNCHRONICITY

[2022_088, 01/10/2022] :

Fourniture et pose d'une aire de jeux à côté du parking de la mairie à Liré par SYNCHRONICITY pour un montant HT de 16 664,50 €uros.

Construction médiathèque de Drain - avenant n°3 lot n°3

[2022_089, 03/10/2022] :

Construction de la médiathèque à Drain

Avenant n°3 au lot n°3 « étanchéité » titulaire Batitech (49)

Travaux supplémentaires sur les eaux pluviales pour 801,37 € TTC

Aménagement d'un local associatif La Varenne - Avenant n°1 au lot n°2

[2022_090, 03/10/2022] :

Aménagement d'un local associatif à La Varenne

Avenant n°1 au lot n°2 « Charpente-ossature bois » titulaire Brisset (49)

Plus-value pour le bardage de 624,24 € TTC

PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION ST PIERRE BOUZILLE

[2022_091, 10/10/2022] :

Suite aux travaux de peinture des portes de l'Église de Bouzillé, l'Association St Pierre de Bouzillé a souhaité verser une participation de 1 675,65€ à la collectivité.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 tel que présenté en annexe.

2 - Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PROCLAMER membres du conseil d'administration du CCAS d'Orée-d'Anjou :

1. Marie-Claude VIVIEN
2. Patricia MAUSSION
3. Patricia BORDAGE
4. Énora DORET
5. Anne GUILMET

3 - Cession et acquisition de terrains - rue des Mauges - Bouzillé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la cession de la portion de 520m² de la parcelle D0500 au prix de quarante euros le mètre carré (40,00€/m²) aux consorts ESCLAFER ;
- DE VALIDER par ailleurs l'acquisition de 157m² issus des parcelles D0129 et D0130 aux prix de cinq euros le mètre carré (5,00€/m²) aux consorts ESCLAFER ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHÉ, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

4 - Cession d'une portion de domaine public - La Patricière - Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER, après constats de la désaffectation de l'emprise concernée et de son déclassement du domaine public, la cession d'une portion de domaine public estimée à 849m² au prix de 0,25€ le mètre carré (0,25€/m²) en précisant que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- DE VALIDER la vente de cette surface estimée à 849m² à Monsieur Valentin TERRIEN, domicilié à la Patricière – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, riverain,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

5 - Cession d'une portion de la parcelle AC0272 - La Varenne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la cession de la portion de la parcelle AC0272 d'une surface estimée à 100 m² au tarif de DIX EUROS LE MÈTRE CARRE (10,00€/m²) à Monsieur Jean-Paul BAUVINEAU en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

6 - Déclassement et cession d'une portion de domaine communal - La Galardièvre - Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER, après constats de la désaffectation de l'emprise d'une surface estimée à 151 m² en nature de délaissé de voirie et du déclassement du domaine public, la cession de cette portion de domaine communal au prix de QUINZE EUROS LE M² (15,00€/m²) à Madame Colyne BOUE et Monsieur Sullivan MERCERON, domiciliés 23bis – La Mitoisière – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, en précisant que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur et que si nécessaire une servitude devra être créée pour l'implantation d'un support Télécom existant sur l'emprise concernée,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

7 - Cession de la parcelle AB0576 - La Maison Neuve - Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 43 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTION(S), décide :

- D'ACCEPTER la cession de la parcelle cadastrée AB0576 sise La Maison Neuve à Landemont au prix de CINQ CENT CINQUANTE DEUX EUROS (552,00€) à monsieur Bernard BOCHEREAU, domicilié La Maison Neuve – Landemont – 49270 OREE-D'ANJOU, en précisant que les frais de notaire et annexes sont à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

8 - Déclassement , cession et échange de terrain - chemin de La Broquetière - Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER après désaffectation et déclassement l'échange de terrains sans soultre avec Madame et Monsieur Gérard COGNÉ, portant sur la cession de la parcelle A1960 (53m²) par la commune et la cession à la commune de la parcelle B2149 (226m²), sur la base d'une valeur de terres agricoles de 2 200€/ha ;
- D'ACCEPTER d'autre part après désaffectation et déclassement la vente à Monsieur Pierrick HUBERT des parcelles A1959 (127m²) et A1961 (577m²) sur la base d'une valeur de terres agricoles de 2 200€/ha, en précisant que l'ensemble des frais de notaire de chacune des mutations résultant de ce projet seront à la charge de Monsieur Pierrick HUBERT ; de même, celui-ci prendra en charge les travaux de déplacement de l'emprise du chemin (sous le contrôle du service technique de la commune) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour les actes authentiques de cession.

9 - Vente du lot N°4 - Le Verger - Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la vente du lot N°4 (parcelles B2103-2108-2115-2121), d'une superficie de 480m² à Madame Léa MERCIER et Monsieur Guillaume VINCENT demeurant 2, rue des Tanneurs – 44220 COUËRON, au prix de quarante cinq mille cinq cent soixante deux euros toutes taxes comprises (45 562,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le maire ou l'adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Habitat et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Création de servitude de passage de canalisations - parcelle AA0083 - Saint-Laurent-des-Autels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées au profit de la parcelle AA0089 (fonds dominant) sur la parcelle AA0083 (fonds servant) située dans l'emprise de l'école publique (conformément au plan ci-dessous). Cette servitude profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant et aux ayant-droits.
- DE CONCÉDER cette servitude au profit de la SCI Dubillot – Gouleau sans indemnité, en précisant que les frais d'enregistrement sous la forme d'un acte authentique seront entièrement à la charge du bénéficiaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Urbanisme à signer tout acte relatif à cette servitude de tréfonds.

11 - Remboursement tickets piscine - saison 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de rembourser les tickets piscine 2022 vendus en carnets de 10 (enfant et adulte) ;
- DE PRÉCISER que ces tickets seront remboursés sur demande écrite de l'usager, par virement bancaire, contre remise des tickets non utilisés (remboursement au prorata du nombre de tickets rendus) ;

12 - Recensement de la population 2023 : création des postes d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création de 4 emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet comme indiqué ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13 - Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

14 - Modification du tableau des emplois non permanents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création de l'emploi non permanent ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

15 - Versement aux agents concernés des sommes perçues du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des agents Porteurs de Handicap de la Fonction Publique) par la collectivité en remboursement d'avances de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le versement aux agents qui ont fait l'avance de frais pour des dispositifs de toute nature relevant des possibilités de financement par le FIPHFP, des sommes perçues par la collectivité, en provenance du FIPHFP et concernant lesdits dispositifs.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

16 - Programme 2022 de Rénovation de l'Eclairage Public - Versement d'une participation au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de verser une participation au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire à hauteur de 119 314,36 € HT pour les travaux de rénovation de l'éclairage public – programme 2022 (Réf. ESC-069.22.12).

17 - Travaux d'Amélioration Energétique du Centre de Secours de Champtoceaux - Avenant à la convention entre le SDIS et la Commune d'Orée-d'Anjou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le nouveau programme de travaux de rénovation énergétique du centre de secours de Champtoceaux, ainsi que son nouveau plan de financement, pour lequel la participation de l'État au titre de la DSIL sera sollicitée soit pour la totalité de l'opération, soit pour les seuls travaux du programme initial,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer un avenant à la convention, entre le SDIS et la commune d'Orée-d'Anjou, relative à la rénovation énergétique du centre de secours de Champtoceaux, et portant sa participation nette de taxe de 5 284,00 € à 9 404,94 €.

18 - SIEML - ORÉE D'ANJOU - Opération de dépannage sur le réseau d'éclairage public sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, et suivant les modalités décrites ci-dessous :

N° OPÉRATION	COLLECTIVITÉ (SIG)	Montant des travaux TTC	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP040-21-37	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	355,19 €	75%	266,39 €	09/09/2021
EP040-21-38	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	75,25 €	75%	56,44 €	17/11/2021
EP040-21-39	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	141,80 €	75%	106,35 €	14/12/2021
EP040-22-40	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	306,29 €	75%	229,72 €	27/01/2022
EP040-22-41	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	321,65 €	75%	241,24 €	17/05/2022
EP069-21-93	OREE_D'ANJOU (Champtoceaux)	197,56 €	75%	148,17 €	09/12/2021
EP069-22-94	OREE_D'ANJOU (Champtoceaux)	139,98 €	75%	104,99 €	25/02/2022
EP069-22-95	OREE_D'ANJOU	52,82 €	75%	39,62 €	25/02/2022

	(Champtoceaux)				
EP069-22-96	OREE_D'ANJOU (Champtoceaux)	139,98 €	75%	104,99 €	19/04/2022
EP069-22-97	OREE_D'ANJOU (Champtoceaux)	163,18 €	75%	122,39 €	16/05/2022
EP126-21-59	OREE_D'ANJOU (Drain)	294,83 €	75%	221,12 €	20/09/2021
EP126-21-61	OREE_D'ANJOU (Drain)	742,02 €	75%	556,52 €	17/11/2021
EP126-21-63	OREE_D'ANJOU (Drain)	82,55 €	75%	61,91 €	14/12/2021
EP126-22-64	OREE_D'ANJOU (Drain)	187,82 €	75%	140,87 €	11/01/2022
EP126-22-70	OREE_D'ANJOU (Drain)	105,65 €	75%	79,24 €	04/05/2022
EP126-21-60	OREE_D'ANJOU (Drain)	489,48 €	75%	367,11 €	17/11/2022
EP360-21-121	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	138,30 €	75%	103,73 €	20/09/2021
EP360-21-123	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	513,54 €	75%	385,16 €	27/10/2021
EP360-21-124	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	303,01 €	75%	227,26 €	01/12/2021
EP360-21-126	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	361,16 €	75%	270,87 €	29/12/2021
EP360-22-127	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	147,32 €	75%	110,49 €	11/01/2022
EP360-22-128	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	359,39 €	75%	269,54 €	12/01/2022
EP360-22-129	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	298,45 €	75%	223,84 €	11/02/2022
EP360-22-130	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	52,82 €	75%	39,62 €	01/03/2022
EP360-22-131	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	139,98 €	75%	104,99 €	28/06/2022
EP360-22-121	OREE_D'ANJOU (La Varenne)	273,41 €	75%	205,06 €	05/07/2022
EP172-21-29	OREE_D'ANJOU (Landemont)	271,33 €	75%	203,50 €	22/09/2021
EP172-21-31	OREE_D'ANJOU (Landemont)	371,84 €	75%	278,88 €	08/10/2021
EP172-22-36	OREE_D'ANJOU (Landemont)	414,90 €	75%	311,18 €	01/03/2022
EP172-22-37	OREE_D'ANJOU (Landemont)	261,83 €	75%	196,37 €	11/04/2022
EP172-22-39	OREE_D'ANJOU (Landemont)	105,65 €	75%	79,24 €	04/05/2022
EP177-21-94	OREE_D'ANJOU (Liré)	470,28 €	75%	352,71 €	18/10/2021
EP177-21-95	OREE_D'ANJOU (Liré)	190,48 €	75%	142,86 €	17/11/2021
EP177-21-96	OREE_D'ANJOU (Liré)	354,30 €	75%	265,73 €	14/12/2021
EP177-22-98	OREE_D'ANJOU (Liré)	932,34 €	75%	699,26 €	11/01/2022
EP177-22-99	OREE_D'ANJOU (Liré)	862,62 €	75%	620,02 €	21/02/2022
EP177-22-101	OREE_D'ANJOU (Liré)	110,35 €	75%	82,76 €	04/05/2022
EP296-21-438	OREE_D'ANJOU (St-Laurent-des-Autels)	190,48 €	75%	142,86 €	01/12/2021

EP296-22-442	OREE_D'ANJOU (St-Laurent-des-Autels)	211,30 €	75%	158,48 €	04/05/2022
EP320-22-50	OREE_D'ANJOU (St-Sauveur-de-Landemont)	360,96 €	75%	270,72 €	04/05/2022

- montant de la dépense 11 492,09 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML 8 592,20 euros TTC

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

- DE DIRE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;
- DE DIRE que le Maire de la commune d'Orée d'Anjou, le comptable de la Commune d'Orée d'Anjou et le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

19 - SIEML - DEV126-22-73 - Drain - Remplacement platine, point lumineux H242-2 au Stade du Bourgautron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération DEV126-22-73 DRAIN – Remplacement de la platine du point lumineux n°H242-2, au Stade du Bourgautron à DRAIN et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Montant de la dépense : 271,97 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Fonds de concours à verser au SIEML : 203,98 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

- DE DIRE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;
- DE DIRE que le Maire de la commune d'Orée d'Anjou, le comptable de la Commune d'Orée d'Anjou et le Président du SIEML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

20 - Convention de prestation de services avec l'association AGIREC pour l'entretien des toilettes publiques et le vidage des poubelles des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet d'externalisation de l'entretien des toilettes publiques et le vidage des poubelles des espaces publics au profit de l'association AGIREC pour un montant de 44 880,04 € HT ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour une durée de UN AN à compter du 1^{er} janvier 2023, convention qui sera renouvelable par tacite reconduction ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

21 - Autorisation et procédure de désherbage du fonds des bibliothèques et ludothèque du réseau des bibliothèques et ludothèque de la commune d'Orée-d'Anjou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents chargés des bibliothèques et ludothèque municipales à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
- Suppression de la base bibliographique informatisée,
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document,
- D'ACCEPTER que les documents désherbés soient, selon leur état, donnés de la façon suivante :
 - En dépôt dans les boîtes à livres de la commune,
 - Cédés à titre gratuit aux partenaires locaux réguliers (associations et institutions),
 - Dans une recyclerie avec enlèvement des documents à destination de la vente et avec convention à établir au préalable,
 - Détruits et si possible valorisés comme papier à recycler,
- DE VALIDER qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages soit constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Fin de la réunion à 21h16.

Affiché le 8 novembre 2022.

*Le Maire,
André MARTIN*

